

Formule des tournois de la Coupe Canada de la FCE

Contents

Classement au début de l'épreuve	2
Épreuves junior et seniors	2
Critère d'inscription	2
Annonce du seuil de coupure	2
Nombre de tours de poules	3
Nombre de concurrents par poule	3
Classement après les poules	3
Élimination directe initiale	3
Super poules	3
Classement après les super poules	3
Élimination directe finale	3
Classement final	3
Épreuves cadettes	3
Critère d'inscription	3
Annonce du seuil de coupure	4
Nombre de tours de poules	4
Nombre de concurrents par poule	4
Classement après les poules	4
Élimination directe initiale	4
Classement final	4
Autres épreuves	5

Pour qu'une compétition puisse être considérée comme un tournoi de la Coupe Canada, elle doit satisfaire aux critères de compétition ci-dessous, dans l'ordre.

Classement au début de l'épreuve

On doit attribuer aux concurrents leur classement initial en tête de série, au sein de leur catégorie d'âge, en fonction des lignes directrices suivantes :

- On attribuera la tête de série numéro 1 à l'athlète le ou la mieux classé(e) dans la catégorie d'âge correspondante de la FIE (à savoir que le classement junior de la FIE sera utilisé pour les épreuves juniors, et le classement senior de la FIE sera utilisé pour les épreuves seniors).
- Le classement à jour du programme de haute performance servira à établir les autres têtes de série.
- Les tireurs étrangers (soit ceux qui n'ont pas de licence en règle de la FCE, mais qui ont une licence en règle de la FIE ou de la USFA) seront intégrés aux têtes de série initiales en fonction de leur classement actuel de la FIE, par rapport à ceux des autres inscrits. Par exemple, un tireur étranger «X» est classé 34e au classement de la FIE. Le tireur canadien «A» est classé 23e au classement de la FIE, tandis que le tireur canadien «B» est classé 37e. Le tireur «X» sera donc classé en tête de série entre les tireurs «A» et «B». Les tireurs étrangers qui n'ont pas de classement actuel de la FIE pourront être traités dans la catégorie des «circonstances spéciales».
- Le reste des têtes de série sera établi en fonction du classement canadien à jour de la FCE.
- «Circonstances spéciales» - Il se peut qu'un concurrent inscrit à la compétition ne détienne ni classement canadien en règle de la FCE, ni classement de HP de la FCE, ni classement de la FIE. Dans ce cas, le tireur en question sera identifié comme non classé. Le Directoire Technique (DT) examinera chacun de ces cas particuliers séparément, et il pourra, en fonction de critères objectifs, classer un concurrent à une épreuve parmi les têtes de série, autrement que s'il était non classé. Par exemple, un concurrent «X» détient une licence en règle de la USFA, mais pas de licence de la FIE, et après examen, le DT constate que le tireur «X» est classé «A» aux États-Unis. Et suite à des discussions subséquentes avec les entraîneurs de la FCE et avec le Directoire Technique, on décide qu'il serait plus juste d'attribuer un classement initial en tête de série à ce tireur «X».

Épreuves junior et seniors

Critère d'inscription

Pour pouvoir participer à ces épreuves, les concurrents doivent satisfaire au critère d'âge de la FCE, ainsi qu'à tout autre critère de qualification technique précédemment publié par la FCE.

Annnonce du seuil de coupure

L'annonce du seuil de coupure est dictée par la règle o.18 de la FIE. Avant le début de la compétition, le Directoire technique décide du nombre de concurrents qui seront éliminés en fonction du classement

établi après le premier tour de poules, et il annonce ce seuil de coupure. Le nombre de concurrents éliminés doit se situer entre 20 et 25 % du nombre total de participants au début des poules.

Nombre de tours de poules

Il y aura un seul tour de poules, conformément à la règle o.17 de la FIE.

Nombre de concurrents par poule

La règle o.12.1 régit le nombre de concurrents par poule.

Classement après les poules

Le classement après les poules sera calculé conformément à la règle o.19 de la FIE.

Élimination directe initiale

Un tour d'élimination directe suivra le tour de poules. Les concurrents restants, après la coupure, seront placés dans un tableau d'élimination directe en fonction de leur classement après les poules. À partir de ce tableau, il y aura de l'élimination directe, conformément aux règles o.23 et o.24 de la FIE, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que seize (16) concurrents.

Super poules

Une fois que la compétition est parvenue au tableau de 16, on établira un nouveau classement en têtes de série des seize derniers concurrents, en fonction du classement après les poules. Les concurrents seront placés dans deux (2) poules de huit (8) tireurs chacune, qui seront disputées selon la règle o.17 de la FIE.

Classement après les super poules

Le classement après les super poules sera établi conformément à la règle o.19 de la FIE.

Élimination directe finale

Les huit (8) tireurs les mieux classés après les super poules seront placés dans un tableau d'élimination directe. Le reste de la compétition se déroulera conformément aux règles o.23 et o.24 de la FIE, jusqu'à ce que le vainqueur soit déterminé. Il n'y aura pas de repêchage.

Classement final

Le classement final sera déterminé conformément aux règles o.28.1, o.28.2, et o.28.4 de la FIE. La règle o.28.3 de la FIE ne s'appliquera pas.

Épreuves cadettes

Critère d'inscription

Pour pouvoir participer à ces épreuves, les concurrents doivent satisfaire au critère d'âge de la FCE, ainsi qu'à tout autre critère de qualification technique précédemment publié par la FCE.

Annnonce du seuil de coupure

L'annonce du seuil de coupure est dictée par la règle o.18 de la FIE. Avant le début de la compétition, le Directoire technique décide du nombre de concurrents qui seront éliminés en fonction du classement établi après les tours de poules, et il annonce ce seuil de coupure. Il n'y aura aucun tireur éliminé après le premier tour de poules. Le nombre de concurrents éliminés après le deuxième tour de poules doit se situer entre 20 et 25 % du nombre total de participants au début des poules.

Nombre de tours de poules

Il y aura deux (2) tours de poules, conformes à la o.17 de la FIE.

Nombre de concurrents par poule

Les poules seront composées de six (6) tireurs si le nombre de participants est divisible par 6. Sinon, il y aura des poules de six (6) et des poules de cinq (5). En aucune circonstance il ne pourra y avoir moins de cinq (5) tireurs dans une poule. Toutefois, si suite à l'absence d'un ou plusieurs concurrents, une ou plusieurs des poules sont réduites à quatre (4) concurrents ou moins, le Directoire technique doit ajouter à ces poules un ou plusieurs concurrents provenant des autres poules de six (6) tireurs, en tenant compte du classement initial du ou des concurrents remplacés.

Dans le cas de compétitions regroupant beaucoup de participants, le Directoire technique pourra décider de revenir à la règle o.12.1 de la FIE.

Classement après les poules

Après chaque tour de poules, le classement sera calculé conformément à la règle o.19 de la FIE. Le classement en têtes de série pour le deuxième tour de poules sera basé sur les résultats du premier tour de poules. Le classement final après le deuxième tour de poules sera établi en fonction des résultats combinés des deux premiers tours de poules.

Élimination directe initiale

Un tour d'élimination directe suivra les tours de poules. Les concurrents restants, après la coupure, seront placés dans un tableau d'élimination directe en fonction du classement après les poules. À partir de ce tableau, il y aura de l'élimination directe, conformément aux règles o.23 et o.24 de la FIE, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un (1) concurrent. Il n'y aura pas de repêchage.

Classement final

Le classement final sera déterminé conformément aux règles o.28.1, o.28.2, et o.28.4 de la FIE. La règle o.28.3 de la FIE ne s'appliquera pas.

Autres épreuves

Le comité organisateur peut ajouter d'autres épreuves non officielles. Ces épreuves supplémentaires ne doivent en aucun cas interférer avec le déroulement des épreuves cadettes, juniors et seniors. Nous prions les organisateurs de respecter les lignes directrices suivantes :

- il faut respecter le modèle de développement à long terme de l'athlète de la FCE;
- les épreuves moins de 15 ans doivent suivre la formule générale des épreuves cadettes, et le classement en têtes de série doit être établi en fonction du classement cadet;
- on doit envisager de faire deux (2) tours de poules pour les épreuves regroupant moins de six (6) concurrents;
- les épreuves pour vétérans doivent respecter les règles de la FIE;
- le logiciel de tournoi doit être compatible avec celui de la FIE (p. ex. Engarde);
- les résultats doivent être soumis dans un format compatible avec celui accepté par la FCE;
- quand cela convient, il faut suivre les règles de la FIE.